



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 15 février 2021
Séance du 8 février 2021

**1 Modification du point n°2 de la délibération n°11 du CM du 10 juillet 2020 -
élection des représentants dans les conseils d'administration des collèges et lycées**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme ELONGUERT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
M. BULUT	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. PERRIN	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 09/02/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

2 - Conseils d'administration des collèges et lycées

Par délibération n°11 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné 5 représentants du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du Lycée Polyvalent Jules Uhry et du Lycée d'Enseignement Professionnel Jules Uhry :

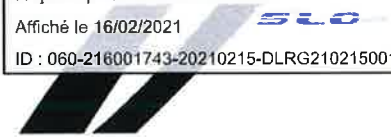
➤ Lycée Polyvalent Jules Uhry :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membres titulaires :

Jessica ELONGUERT

Abdoulaye DEME



Membres suppléants :

Bérénice TALL
Leïla SGHIRI

➤ Lycée d'Enseignement Professionnel Jules Uhry :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membres titulaires :

Bérénice TALL
Jessica ELONGUERT

Membres suppléants :

Abdoulaye DEME
Leïla SGHIRI

Or, le Lycée Polyvalent Jules Uhry et le Lycée d'Enseignement Professionnel Jules Uhry prévoient que pour Creil, seul 1 membre suppléant et 1 membre titulaire doivent être désignés pour chacun d'eux. Il convient donc de modifier cette représentation et la délibération n°11 du conseil municipal du 10 juillet 2020.

Il vous est proposé de désigner :

➤ Lycée Polyvalent Jules Uhry :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membre titulaire :

Abdoulaye DEME

Membre suppléant :

Jessica ELONGUERT

➤ Lycée d'Enseignement Professionnel Jules Uhry :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membre titulaire :

Jessica ELONGUERT

Membre suppléant :

Abdoulaye DEME

Vous êtes appelés à voter.



■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R421-14 à R421-36 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,
Vu la délibération du conseil municipal n°11 en date du 10 juillet 2020,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 8 février 2021,
Considérant qu'il y a lieu de désigner pour chaque école, un membre du conseil municipal qui représentera la Ville,
Considérant qu'il convient de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant appelés à siéger au conseil d'administration du Lycée Polyvalent Jules Uhry et du Lycée d'Enseignement Professionnel Jules Uhry,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : de modifier le 2° de la délibération n°11 du 10 juillet 2020, comme suit : de désigner les membres suivants au conseil d'administration du Lycée Polyvalent Jules Uhry et du Lycée d'Enseignement Professionnel Jules Uhry :

➤ Lycée Polyvalent Jules Uhry :

Membre titulaire :

Abdoulaye DEME

Membre suppléant :

Jessica ELONGUERT

➤ Lycée d'Enseignement Professionnel Jules Uhry :

Membre titulaire :

Jessica ELONGUERT

Membre suppléant :

Abdoulaye DEME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **16 FEV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17 FEV. 2021**

et publication ou notification le **17 FEV. 2021**

affiché le **16 FEV. 2021**

CREIL, le **17 FEV. 2021**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le 16/02/2021

SLO

ID : 060-216001743-20210215-DLRG210215001-DE